



Service Urbanisme
11 rue de la Gare
13010 MARSEILLE

Approuvé par arrêté
prefectural du

COMMUNE :
MARSEILLE

Sources :
BREFPDR-026
Séances 02/02
DRAM, Décembre 2007

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN
Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 3 - ZONAGE REGLEMENTAIRE
Planche 7

Echelle 1/10 000^m

- Légende :**
- Zone fortement exposée (B1)
 - Zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2)
 - Zone faiblement à moyennement exposée enjeux peu vulnérables : grand ensemble, immeubles... (B3)

